

Nombre de Conseillers
en exercice : 29

Présents à la séance : 21

Pouvoir : 8

Date de la convocation :
27 novembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le trois décembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Bénédicte PINSONNEAUX et Jacqueline PENAUD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSEON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Didier DEMAY, Bénédicte PINSONNEAUX, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Eric RICHARD à Florence PLISSONNIER, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Pascale DESRAY à Bénédicte PINSONNEAUX, Matthieu GRIVEL à Didier PICARD, Adeline CARITEY à Nelly MONNOT, Didier BERNARD à Jacqueline PENAUD, Marie-Christine BOIREAU à Elise MARTIN, Laurent LAGRIFFOUL à Tristan BATHIARD.

Objet : Subvention « Automne en couleurs »

Exposé :

En 2024, la Mairie de Saint-Rémy a reconduit « Automne en Couleurs », événement solidaire commun regroupant les causes suivantes :

- Septembre en Or (cancers pédiatriques)
- Octobre Rose (cancers féminins)
- Movember (cancers masculins)

Le 5 octobre 2024, cet événement a proposé aux San-Rémois, une color run, une marche ainsi qu'un village santé sur la Place de la Mairie.

Il a permis à la mairie de recueillir en direct la somme de 1 366,70 € qui seront reversés sous forme de subvention aux associations suivantes :

CAUSES	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS
Septembre en Or	Le rêve de Marie Dream	422,23 €
Octobre Rose	Toujours Femme	422,23 €
Movember	Anamacap	100,00 €
	Ligue contre le cancer	422,23 €

La totalité des dons réunis au profit de ces causes grâce à l'événement Automne en couleurs s'élève à 5 748.84 €.

Visa :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le code du patrimoine

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le versement d'une subvention de 1 366,70 € au profit des associations mentionnées, dans les conditions ci-dessus exposées
- PRECISE que les crédits sont inscrits au Chapitre 65 du Budget Principal 2024.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

